



MAIRIE DE POILLEY
2 rue du Pas au Loup
35420 POILLEY

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

Jeudi 26 Juin 2025 à 20h00

A la mairie de Poilley

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

A Poilley le 19/06/2025
Le Maire, N. DEMAZEL



Ordre du jour

FINANCES –

- Décision Modificatives N° 1
- Délibération attribution FDC et FCDGF
- Prolongement Martine Arrêt de Travail en maladie
- Participation voyages scolaires CM2 RPI

VOIRIES

- Point sur les chantiers

URBANISME

- Modalité acquisition du terrain Hervé BESNARD
- Etude de faisabilité d'un « Hameau Léger » et proposition EPOK

BÂTIMENTS

- Projet salle _prestation ORCHESTR'AM
- Equipements salle des fêtes et sollicitation subFAC00000323ention FIE(fonds d'intervention économique)

COMMISSION PARTICIPATIVE

- Bilan de la journée

COMMISSION CULTURE

- Argent de poche
- Pont sur le documentaire M. de Sinety
- Médiathèque

FOUGERES AGGLOMERATION

- Information PLUI

QUESTIONS DIVERSES

- Repas du CCAS

POUVOIR

Je soussigné _____ donne pouvoir à

- De me représenter à la réunion du 26/06/2025
- De prendre part à toutes les délibérations
- D'émettre tous les votes et signer tous documents

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour auquel cette réunion serait reportée pour cause quelconque.

Fait à :

NB : Validité, trois reports au maximum.

Date et Signature :

Tel : 02/99/95/13/88

E Mail : mairie.poilley@wanadoo.fr

Compte rendu du 26/06/2025

Date de la convocation	
	19/06/2025
Date d'affichage	
	19/06/2025
Nombre de membres	
Afférents	Présents
10	9
Vote	
A l'unanimité : 9	
Pour : 9	
Contre : 0	
Abstention : 0	

L'an 2025 le 26 juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Poilley dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie, rue du pas au Loup, sous la présidence de Monsieur DEMAZEL Noël, Maire.

Présents : M. DEMAZEL Noël, Maire, M. COUSIN Edmond, M. CARAËS Bertrand, Mme BANNIER Anne, M. GUÉRIN Claude, MME PAPAIL Marie-Cécile, M. ROBIDEL Anthony, M. BARBEDETTE Gérard.

Excusé (s) :

Mme GERMAIN Jocelyne ayant donné procuration à M. COUSIN Edmond,

Absent : M GAUTIER Denis

A été nommé(e) secrétaire : Monsieur GUERIN Claude

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le

11/07/2025

ID : 035-213502305-20250626-20250626_01-BF

Réf :	20250626_01	Délibération Décision modificative N°1
--------------	--------------------	---

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal, la décision modificative N° 1 concernant le budget 2025, suivante :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DECISION MODIFICATIVE N°1**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61521 : Entretien et réparations sur terrains	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615231 : Entretien et réparations sur voiries	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7751 : Produits des cessions d'immobilisations (hors ASA)	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 77 : Produits spécifiques	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €
Total Général	-3 000,00 €		-3 000,00 €	

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Réf :	20250626_02	Délibération FONDS DE DEVELOPPEMENT DES COMMUNES ET OU FONDS DE COMPENSATION DE DGF POUR L'ANNEE 2025
--------------	-------------	---

Vu l'article 5214-16 (V) du code général des collectivités territoriales ;

Il est proposé au conseil municipal :

Article 1 : de solliciter Fougères Communauté à hauteur de 14 474.00 € au titre du FDC 2025 pour le projet « *TRAVAUX LA SOSIERE LA BOUTRAIS LA MONDRAIS* (entreprise Beaumont) et STBC (chemin de Lanjet et création bateau rue du Mont St Michel) et à hauteur de 9 195 € au titre du FCDGF 2025 « *TRAVAUX ATELIER COMMUNAL + EQUIPEMENT SALLE COMMUNALE ET COMMERCE LE LYONNAIS ILLUMINATION* ».

Article 2 : de préciser le plan de financement du projet

Fonds de développement des communes (FDC) Fougères Agglomération 2025

Nom de la commune	POILLEY
Intitulé du projet	TRAVAUX LA SOSIERE LA BOUTRAIS LA MONDRAIS (entreprise Beaumont) et STBC (chemin de lanjet et création bateau rue du Mont St Michel)
Montant HT des travaux (études + travaux) (a)	29 212.00 €
Montant des subventions obtenues (hors fonds de concours) (b)- DETR	0 €
Fonds de concours Fougères Agglo (c)	14 474.00 €
Autofinancement communal (a)-(b)-(c)	14 677.00 €

Fonds de compensation DGF 2025	
Nom de la commune	POILLEY
Intitulé du projet	TRAVAUX ATELIER COMMUNAL + EQUIPEMENT SALLE COMMUNALE ET COMMERCE LE LYONNAIS ILLUMINATION NOEL
Montant HT des travaux (études + travaux) (a)	18 620.00
Montant des subventions obtenues (hors fonds de concours) (b)	0.00
Fonds de concours Fougères Agglo (c)	9 195.00
Autofinancement communal (a)-(b)-(c)	9 425.00

Article 3 : le Maire, ou l'Adjoint Délégué, et le comptable public assignataire de Fougères Collectivités sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 035-213502305-20250626-20250626_03-DE

Réf :	20250626_03	Délibération proposition acquisition terrain par la commune à la Famille BESNARD
-------	-------------	--

Monsieur le Maire propose l'acquisition d'un terrain appartenant à Famille BESNARD propriétaire de la dite parcelle situé près du lotissement du champ de la Fabrique à Poilley.

La Famille BESNARD est vendeur d'une parcelle Section B : 779, d'une superficie de 8 008 m² pour un montant de 20 000.00 €. Cette parcelle est située sur plusieurs zone U,1AU, 2AU et A.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- De l'acquisition de la parcelle B 779 au prix de 20.000.00 €
- De solliciter Maître Lepage, notaire à Louvigné du Désert pour l'acquisition du terrain.
- autorise Monsieur DEMAZEL , maire de Poilley à signer tous les actes et documents concernant cette acquisition les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 035-213502305-20250626-20250626_04-DE

Réf :	20250626_04	Délibération « Hameaux Légers » _ Etude de faisabilité
-------	-------------	--

La Commune de Poilley a engagé une démarche de projet pour implantation d'un « Hameaux Légers » sur un terrain disponible de la commune.

Un écohameau c'est :

- Des quartiers de 5 à 15 maisons écologiques très abordables avec des espaces partagés entre voisins, sur des terrains mis à disposition par les communes
- Soulager les ménages du poids d'un logement trop cher ou inadapté, et d'un sentiment d'isolement.
- Leur permettre concrètement de vivre de manière écologique, d'être disponibles pour leurs voisins, et de s'investir dans les projets du territoire
- Développer des écoquartiers abordables, pour répondre aux besoins de sécurité et de solidarité des gens, de vitalité des territoires, de respect de l'environnement.
- Plus largement, proposer une alternative sociale et écologique aux lotissements actuels pour vivre de manière conviviale et durable

Une étude de faisabilité a été demandé à Mr GISSEROT de l'association « Hameaux légers » de Saint-André-des-Eaux (22630) lors de la présentation au conseil municipal le 2 avril 2025, le devis établi s'élève à 12 160.00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal (par 8 voix pour et 1 voix contre) :

- Décide de valider le devis de l'étude de faisabilité pour un montant de 12 160.00 € HT,
- De solliciter Fougères Agglomération pour l'obtention d'une aide de 2 500.00 € dans le cadre du PLH.
- De solliciter le Département d'Ille et Vilaine pour l'obtention d'une subvention au titre du dispositif Ambitions commune
- Autorise Monsieur DEMAZEL, maire de Poilley à signer tous les actes et documents concernant ce dossier.
-

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.



DÉCOMPOSITION DU PRIX GLOBAL FORFAITAIRE
pour l'accompagnement de la commune de Poilley
dans le cadre d'un projet de création d'échameau en Eal Réel Solidaire

Code DPGF : HL35230-2
Date d'élaboration : 2 juin 2025
Validé jusqu'au : 1 août 2025

	Qté	Unité	Prix unit. HT	Montant HT
1. ÉTUDE ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE & FINANCIÈRE				
Entretiens avec les acteurs du projet (élus, EPCI, OFS) pour déterminer les invariants de programmation (nombre d'emplacements, stationnements, réseaux, aménagements, espaces communs bâis et non bâis, solution d'assainissement), les hypothèses économiques et les montages juridiques possibles	2,5	journée(s)	600€	1 500€
Élaboration d'un bilan prévisionnel de l'opération (foncier, aménagement, espaces communs) : calcul des montants prévisionnels de redevance et de cession de droits réels	1,5	journée(s)	600€	900€
Identification de solutions de financements (Caisse des Dépôts / Banque des Territoires, Action Logement, banques privées) et de subventions éventuelles : échanges par mail, prise de rdv, visioconférence, envoi d'exemples et relecture des dossiers de subventions	1	journée(s)	600€	600€
Élaboration d'un calendrier prévisionnel et échange avec des acteurs susceptibles de porter le foncier (OFS Groupes CIB, autres OFS éventuels) et l'aménagement	1	journée(s)	600€	600€
Déplacements	1		115€	115€
Sous-total phase 1	6	journée(s)		3 715 €
2. DÉFINITION DU CADRE DU PROJET				
Communication autour du projet (presse locale, newsletter et site web Hameaux Légers...) et étude d'attractivité à l'aide d'un formulaire permettant de qualifier l'origine géographique, les caractéristiques socio-démographiques et les motivations des personnes intéressées, suivi des sollicitations	2	journée(s)	600€	1 200€
Préparation et animation d'une réunion publique d'information et de concertation (habitants de la commune, élus partenaires et futurs habitants potentiels) pour répondre aux interrogations et identifier les enjeux principaux	1,5	journée(s)	600€	900€
Préparation et animation d'une journée de co-construction du projet avec les élus et futurs habitants potentiels pour affiner les hypothèses de programmation (aménagement, espaces communs bâis, charte architecturale et paysagère, budget) et identifier des futurs habitants motivés pour participer à la création de l'échameau	3	journée(s)	600€	1 800€
Réalisation d'un schéma d'aménagement du projet et d'un pré-programme de bâtiment commun, réalisation d'un cahier des charges des constructions et des aménagements à partir des éléments du règlement et identification de solutions constructives répondant à ce cahier des charges	2,5	journée(s)	600€	1 500€
Définition des modalités de gouvernance du projet et de l'implication de la commune dans la vie du projet (choix des habitants, gestion des espaces communs,...) et des conditions de cession du foncier	0,5	journée(s)	600€	300€
Préparation et animation du comité de pilotage pour réaliser les arbitrages (programmation, règlement, communs, montage juridique et financier) en vue de la réalisation d'une proposition soumise au conseil municipal	1	journée(s)	600€	600€
Préparation et suivi du comité d'agrément de l'OFS pour validation des conditions de portage du projet	1	journée(s)	600€	600€
Rédaction d'un document cadre reprenant tous les résultats de l'étude et les prochaines étapes possibles avec une synthèse exécutive rassemblant les éléments principaux pour la délibération du Conseil Municipal	1,5	journée(s)	600€	900€
Suivi de démarches administratives et techniques diverses (ex : évaluation des domaines, certificat d'urbanisme, relevé géomètre, études géotechniques...)	0,5	journée(s)	600€	300€
Déplacements	3		115€	345€
Sous-total Phase 2	13,5	journée(s)		8 445 €
TOTAL DES PHASES FORFAITAIRE			Total HT	12 160 €

CONDITIONS CONTRACTUELLES

Au cours de chaque phase, l'association Hameaux Légers pourra émettre des factures d'acompte correspondant aux prestations déjà réalisées, payables dans un délai de trente jours après réception.
En cas d'arrêt du projet en cours de réalisation, la ou les phases non réalisées ne seront pas facturées.

Faire précéder la signature de la mention « Bon pour accord »

Fait à Poilley Le 26/05/2025

Bon pour Accord

Le Maire - Noël DEMAZEL



Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le

MUNICIPAL

ID : 035-213502305-20250626-20250626_05-DE

Réf :	20250515_05	Délibération Equipement matériel commerce le Lyonnais
-------	-------------	---

Monsieur le Maire propose l'acquisition d'équipement pour le commerce le Lyonnais : un lave-vaisselle , une armoire frigorifique, et 2 armoires métalliques fermées.

Le devis estimé par HMI de La MEZIERE s'élève à 6 042.54 HT

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- L'acquisition d'équipement pour le commerce le lyonnais pour un montant de : 6 042.54 €.
- De solliciter Fougères agglomération pour l'obtention d'une subvention « Fonds d'intervention économique »
- Autorise Monsieur DEMAZEL, maire de Poilley à signer tous les documents concernant cette acquisition.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 23/07/2025
Reçu en préfecture le 23/07/2025
Publié le
ID : 035-213502305-20250626-20250626_06-DE

Réf : 20250626_06 Délibération « Argent de poche »

⇒ Le Maire informe l'assemblée :

Monsieur Le Maire précise que l'opération « Argent de Poche » est un dispositif qui permet aux jeunes de 16 à 18 ans, d'obtenir une rémunération en échange de travaux dans la commune, elle va se dérouler du 21 au 25 juillet 2025. Cette année :

- Dix jeunes ont été contactés pour cette opération
- La rémunération due à chaque participant est de 15.00 € par jour x 5 = 75.00 €.

⇒ Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE :

- DE METTRE en place ce « Dispositif Argent de Poche » du 21 au 25 juillet 2025
- De VERSER aux participants la somme de 75.00 €.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

A POILLEY LE 18/09/2025

Le Maire,
Noël Demazel

